



Lundi 3 septembre
18h30 – 20h30
Maison de l'Europe de Paris

Une autre politique européenne de l'immigration est-elle possible?

Débat introduit par **Catherine WIHTOL de WENDEN**, directrice de recherche au CNRS (CERI) avec pour invités **Raimondo CAGIANO De AZEVEDO** (Université la Sapienza, Rome) et **Marco MARTINIELLO** (directeur du CEDEM, Université de Liège).

Catherine de Wenden introduit quelques éléments de réflexion tirés d'un an d'articles de presse relatifs à la politique européenne de l'immigration et de rapport publics émanant d'organisations internationales (ONU, OCDE, médiateur européen). Elle distingue:

-Les points noirs: l'accent mis sur la dimension sécuritaire de la politique européenne des migrations et de l'asile conduit à qualifier l'Europe de forteresse, faisant des pays du sud et de l'est européens les gendarmes de l'Europe. Les pays non européens deviennent des pays de transit et d'immigration (Maroc, Turquie...). Cette dérive s'appuie sur un contexte populiste dans l'opinion publique (et parfois de populismes d'Etat) qui soutient cette approche sécuritaire. Un rapport spécial des Nations Unies de 2012, de François Crépeau, délégué aux Droits de l'Homme, met l'accent sur les atteintes aux droits de l'Homme que génère cette approche. Dans le même sens, des militants de 20 pays, réunis à Lampedusa durant l'été 2012 ont dénoncé les morts aux frontières et les exactions générées par l'approche sécuritaire, comme la politique menée à l'égard des roms et l'entrée retardée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen sur l'argument de leur présence nombreuse dans ces pays et comme migrants d'est en ouest. Les révolutions arabes pèsent également dans la crise de la politique européenne des migrations, comme l'a rappelé dans un discours récent (juillet 2012) Cécilia Malmström, en charge des questions migratoires auprès de l'Union européenne.

- D'autres points sont en débat : faut-il revoir les accords de Schengen? On a assisté depuis deux ans (début des révolutions arabes) à une crise de solidarité entre les pays européens et à une montée des souverainismes tendant à voir les Etats opter pour des accords bilatéraux de protection des frontières avec leurs voisins du sud plutôt que pour le système Schengen de confiance mutuelle dans le contrôle européen des frontières extérieures de l'Europe. La commission européenne a donné raison aux pays qui, comme la France en 2011, ont fait valoir des circonstances exceptionnelles pour fermer unilatéralement leurs frontières.

Autre question: les accords de Dublin II sur l'asile ("one stop, one shop" : c'est dans le pays européen où l'on a mis le pied à l'entrée en Europe qu'il faut obligatoirement faire sa demande d'asile). Cela conduit les pays européens à renvoyer sur la Grèce qui n'accorde pas 1% de statuts de réfugiés aux demandeurs d'asile la plupart des demandeurs sur leurs territoires. La Belgique a d'ailleurs été récemment condamnée pour avoir envoyé vers la Grèce des demandeurs d'asile, ce qui équivalait à nier leur droit d'asile.

Autre question : les visas. Dans un discours à Rabat de juillet 2012, Manuel Valls, ministre français de l'Intérieur, a évoqué la possibilité d'accorder des visas à entrées multiples à des catégories plus nombreuses de demandeurs de la rive sud de la méditerranée, pour faciliter les échanges et, en juillet 2012, un million d'entreprises ont lancé un appel pour la suppression des visas d'affaires entre l'Union européenne, la Moldavie, la Russie, l'Ukraine et la Turquie. La question de Frontex face aux droits fondamentaux a également été traitée dans un rapport du médiateur européen de 2012.

Enfin, certains points sont indicateurs de tendances nouvelles pour l'Europe : Ces Européens qui quittent l'Europe, étudiants, qualifiés, seniors vont-ils voir l'Europe cesser d'attirer davantage de migrants? Dans quelle concurrence se situe-t-elle avec les pays asiatiques, qui sont devenus concurrents comme nouveaux pôles d'attraction dans un contexte de crise (rapport de l'OCDE, SOPEMI 2012), notamment pour les plus qualifiés. Certains pays européens, pays de départ, sont devenus terre d'accueil (Italie par exemple) alors que d'autres, hier pays d'accueil, deviennent pays de départ (Irlande, Espagne). Des migrations intra-européennes d'est en ouest et du sud au nord dessinent un véritable pillage des cerveaux intra européen. Enfin, la démographie européenne ne conduira-t-elle pas à revoir les politiques migratoires pour qu'elles attirent davantage d'entrants?

Les deux invités ont successivement répondu à l'interrogation initiale.

Marco Martiniello, a insisté sur trois tensions problématiques :

- les discours et les pratiques restrictives alors qu'on a assisté à la fin du dogme de l'immigration "zéro"
- la forteresse Europe, qui a conduit à passer de l'immigration comme solution à l'immigration comme problème
- le rejet du multiculturalisme alors qu'on célèbre une certaine diversité
- l'approche utilitariste de l'immigration face à la logique humanitaire.

On assiste à un progrès du débat européen sur l'immigration et l'intégration : échanges de "bonnes pratiques" entre les pays européens sur les initiatives nationales adoptées. En revanche, en Belgique, par exemple il n'y a pas de débat national sur l'immigration à cause de l'essor du nationalisme flamand. A l'inverse, on exige de plus en plus que les immigrés soient intégrés avant de venir en Europe. Le débat sur l'intégration fait de plus en plus partie de celui sur l'immigration, ce qui est à la fois positif (pour l'accent mis sur cet aspect) et négatif (pour la conditionnalité des politiques migratoires d'entrée).

Enfin, la législation de ces 20 dernières années a créé l'irrégularité du séjour comme délit et l'essor d'une industrie des mouvements migratoires, par la criminalité organisée, du fait de l'accent mis sur l'impératif du contrôle des frontières dans le débat public.

Raimondo Cagiano de Azevedo a centré son propos sur des tendances émergentes :

- les bio-passeports : le passeport biométrique fait qu'il n'y a plus de frontières physiques. La mobilité devient ainsi à caractère biométrique et l'on passe de la migration à la mobilité
- la mobilité ayant remplacé la migration, les frontières sont réglées par une série de négociations internationales à l'échelle régionale
- enfin, on observe une tendance accrue à l'attention apportée aux droits fondamentaux et à la gouvernance multiple des migrations

Quant aux points noirs :

-L'immigration est toujours une bombe dans le débat électoral de n'importe quel pays. On a toujours parlé de migrations à l'échelle européenne mais sans ordre du jour.

-En Italie, on appelle migrants aussi bien les ingénieurs indiens, les pêcheurs tunisiens ou ceux qui sont nés à l'étranger, comme les Suisses en Italie. Entre les points noirs et les points blancs, si l'on considère qu'il n'y aura plus de migrants quand il n'y aura plus de frontières, on observe aussi que l'Union européenne connaît un changement d'habitudes, comme les seniors qui vont au sud.

Il existe des asymétries. Ainsi, chez les Ukrainiens en Italie, on accepte les femmes et pas les hommes. Dans certains cas on accepte les migrants et dans d'autres cas, non. La migration va continuer avec ses règles, peut être différemment. La migration de travail sera tempérée de plus en plus par des normes mondiales (droits de l'homme, regroupement familial), ce qui prépare à l'intégration. La perspective, c'est le passage des générations. Le vieillissement de la population est un facteur de migration, comme dans le cas de l'assistance des personnes âgées, des enfants, du nettoyage des rues, des métiers du bâtiment... Les choses se résolvent en deux générations. Mais l'immigration est toujours perçue dans les sociétés d'accueil comme une perturbation. La subsidiarité institutionnelle est la voie principale pour résoudre les problèmes (ce système consiste à traiter les questions au niveau le plus adéquat pour y répondre : européen pour les flux migratoires, national pour les politiques d'accueil et d'intégration, local pour les politiques de sociales et culturelles). C'est un règle européenne, inspirée du fédéralisme.

Ces exposés ont été suivis d'un débat.

Catherine WIHTOL de WENDEN